



# PRESTATION GARDE D'ENFANTS

ACTION SOCIALE SNCF

# GRÂCE À L'UNSA, DES AVANCÉES POUR LES PARENTS CHEMINOTS !

Lors de la Commission du fonds d'action sociale (COFASS) du 7 décembre, la direction a présenté un projet porté par la DRH Groupe visant à modifier les modalités actuelles de l'indemnité versée aux parents ayant recours à une assistante maternelle (IGAM).



Ces évolutions structurantes ont été élaborées sans concertation sociale. Vos représentants se sont fermement opposés à cette tentative de passage en force. Après une interruption de séance, la direction a entendu nos arguments et a validé le principe d'une

concertation sociale globale sur l'évolution du service rendu par l'Action sociale en matière d'accompagnement des parents salariés confrontés à la recherche d'un mode de garde et en termes de financement du reste à charge. ...



## NOS CONSTATS

La fédération UNSA-Ferroviaire n'a pas attendu la démarche du projet d'entreprise « *Tous SNCF* » et son programme « *SNCF et moi* » pour dénoncer la dégradation des politiques publiques en matière de petite enfance et son pendant, la financiarisation des modes de garde dont se sont scandaleusement emparés des groupes d'investisseurs.

### POUR L'UNSA

Dans une entreprise à missions de service public qui irrigue tout le territoire, toute l'année, 24h/24,

dans une entreprise qui embauche chaque année des populations importantes en âge de fonder une famille, dans une entreprise dont l'évolution des salaires n'est pas aussi rapide que l'augmentation des coûts de la vie, le GPU doit prendre acte du poids qui pèse sur les parents salariés pour trouver et financer une solution de garde. Le dispositif imaginé sans concertation sociale n'est pas à la hauteur d'un plan ambitieux et durable de soutien à la garde d'enfants pour tous les salariés, quels que soient leur statut et leur rémunération.

## LES REVENDICATIONS DE L'UNSA-FERROVIAIRE

- #1 Diminuer le reste à charge sur les frais de garde.
- #2 Prendre en compte tous les modes de garde pour le versement d'une indemnité.
- #3 Prendre en compte les sujétions liées à l'emploi comme les horaires atypiques
- #4 Accompagner les parents dans la recherche d'une solution de garde.
- #5 Proposer des places pour pallier les urgences en attente de solution pérenne.



## RENDEZ-VOUS DÉBUT 2024 !

Vous pouvez compter sur l'UNSA-Ferroviaire, première organisation syndicale représentative au sein de l'Action sociale SNCF, pour obtenir des avancées sur les modes de garde, rendez-vous début 2024 !



## INFOS PRATIQUES

Pour toute question concernant l'indemnité de garde d'enfant, vous pouvez écrire à [action.social@sncf.fr](mailto:action.social@sncf.fr) ou appeler le numéro vert de l'Action sociale SNCF : 08 00 20 66 20.

